



Fiche Produit

Tubes Haute Pression

DESCRIPTION
Imperméable
ISO 9001: 2008 Système de qualité certifié
Longueur: 6m
Jusqu'à 4.140 bar (60.000 PSI)



CARACTERISTIQUES		
Certification	EN 10201 3.1
Plage de température de fonctionnement	-252°C à +649°C
Acier inoxydable	316 L - 1 .4404

GAMME DE PRODUITS				
Réf. GMAE	Taille de tube (inch & mm)		Epaisseur de la paroi du tube (inch & mm)	Poids
	D.Ext.	D.I.*		
10000548	1/4"	0,085"	0,083"	230gr/m
10000548	6,35	2,15	2,1	230gr/m
10000549	3/8"	0,130"	0,122"	500gr/m
10000549	9,53	3,31	3,11	500gr/m
10000550	9/16"	0,193"	0,185"	1127gr/m
10000550	14,3	4,9	4,7	1127gr/m

Transport

- Avec la livraison de GMA Garnet 12-24MT transport gratuit
- Transport sans GMA Garnet sur demande

GMA Garnet (Europe) décline toute responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies dans la présente fiche technique. En principe, la responsabilité de GMA Garnet (Europe) n'est pas engagée en cas de dommages matériels ou immatériels découlant de l'utilisation ou de la non-utilisation des informations proposées ou découlant de l'utilisation d'informations erronées et incomplètes.

Les présentes exclusions de responsabilité ne s'appliquent pas

- s'il est prouvé que GMA Garnet (Europe) a commis une faute de manière préméditée ou suite à une négligence grave ;
- si la responsabilité en question relève des dispositions de la loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, c'est-à-dire en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé
- si GMA Garnet (Europe) manque à ses obligations contractuelles essentielles et s'il n'y a pas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Toutefois, si ce manquement de GMA Garnet (Europe) à ses obligations contractuelles essentielles est mineur ou est dû à une simple négligence, sa responsabilité est limitée aux dommages prévisibles par GMA Garnet (Europe) lors de la conclusion du contrat ou lors du manquement en question. Les obligations contractuelles essentielles sont toutes les obligations que GMA Garnet (Europe) doit remplir pour une exécution conforme du contrat et dont le client est en droit d'attendre qu'elles soient remplies en permanence.